

# AVIS DE CONCOURS

Direction Santé et Mieux-être

## Animateur·rice à la Maison des jeunes

Liste de remplacement, syndiqué

Horaire de travail variable, soir et fin de semaine

Salaires : entre 19,12 \$ et 23,67 \$ de l'heure

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2025-24

Date d'affichage : 13 au 26 février 2025, 16 h 00

### DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste doit assurer l'accueil et l'intégration des jeunes de 12 à 17 ans. Il·elle doit agir comme personne-ressource auprès des adolescents. Il·elle doit faciliter l'application du mode de vie de la maison des jeunes. Il·elle participe à la planification, l'organisation et l'animation des activités. Il·elle doit rédiger les rapports d'activités et les rapports quotidiens. La personne titulaire du poste doit également développer des activités thématiques sur plusieurs problématiques touchant à l'adolescence.

*\*La description complète des tâches est disponible sur demande.*

### EXIGENCES

- Diplôme d'études secondaires (DES);
- Connaissance des services offerts par la communauté et du réseau de la santé;
- Expérience pertinente dans une maison des jeunes ou dans un organisme communautaire (atout);
- Avoir son cours de premiers soins (atout);
- Détenir un permis de conduire valide (atout);
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

### QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Bon jugement
- Capacité à communiquer
- Capacité d'écoute
- Confidentialité
- Dynamique
- Maturité
- Politesse
- Relations interpersonnelles
- Sens de l'initiative
- Sens de l'organisation
- Tact et diplomatie
- Travail d'équipe

### POUR POSTULER

**Date limite : 26 février 2024, 16 h 00**

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

**Conseil de la Nation huronne-wendat**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) GOA 4V0

[rh@wendake.ca](mailto:rh@wendake.ca)

[WENDAKE.CA](http://WENDAKE.CA)



*Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNHW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.*



CONSEIL DE LA NATION  
HURONNE-WENDAT

### AVANTAGES SOCIAUX

- 6 % de vacances
- 5 % de maladies/obligations familiales

### ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNHW syndiqué·e·s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation huronne-wendat  
\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNHW
- 4) À la population